

2011_B011

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant -
- Avenant n 1 relatif au marché n 07M0112 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
pour la ZAC d'extension de la zone d'activités du Plateau de Bertoire à Lambesc -
Transfert du marché à la SPLA Pays d'Aix Territoires**

Le 21 janvier 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Cannat sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 janvier 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Danièle BRUNET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du bureau, Vitrolles - Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puylobier - Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du bureau, Vitrolles - Stéphane PAOLI, membre du bureau, Aix-en-Provence - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Marc PERRIN, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence

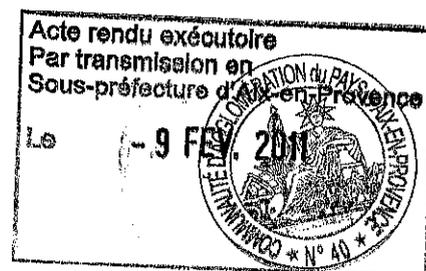
Excusé(e)s avec pouvoir :

Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Alexandre GALLESE - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Jean-Marc PERRIN - Jean-Christophe GROSSI, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Francis TAULAN - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Stéphane PAOLI - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air donne pouvoir à Bruno SANGLINE

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Robert FOUQUET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.



DGA Direction Générale des Services
Direction des Affaires Juridiques
de la Commande Publique et des Assemblées
03_10_DIRCP_210111

BUREAU DU 21 JANVIER 2011

Rapporteurs: Monsieur Roger Pellenc

Objet: Autorisation de signer un avenant - Avenant n°1 relatif au marché n° 07M0112 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la ZAC d'extension de la zone d'activités du Plateau de Bertoire à Lambesc - Transfert du marché à la SPLA Pays d'Aix Territoires
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Conformément à la faculté ouverte par l'article L 300-4, L300-5-2 et L327-1 du Code de l'urbanisme, l'aménagement de la ZAC d'extension du plateau de Bertoire à Lambesc, aujourd'hui traité en régie par les services de la CPA, est transféré, en la forme d'une concession d'aménagement, à la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires ».

La CPA s'était à cet effet adjoint les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature de l'avenant portant transfert de ce marché au profit de la SPLA.

En 2007, la Communauté a décidé de réaliser la ZAC d'extension du plateau de Bertoire à Lambesc en régie. Pour mener à bien cette opération, elle a conclu un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage notifié au groupement MBC/PETIT/ ADRET, le 4 mars 2008.

Cette mission avait pour objet le suivi de l'opération et l'accompagnement dans les phases de maîtrise d'œuvre, de travaux et de commercialisation, le

rôle d'architecte conseil de la ZAC, ainsi que l'intégration des préoccupations en matière de qualité énergétique et environnementale.

La mission se décompose en 4 phases opérationnelles :

- Mission 1 : Consultation et choix du maître d'œuvre
- Mission 2 : Suivi de la maîtrise d'œuvre en phase conception
- Mission 3 : Suivi de la maîtrise d'œuvre en phase réalisation et réception de projet
- Mission 4 : Commercialisation des lots

A ce jour, les missions 1 et 2 sont réalisées en totalité. La mission 3 n'a pas démarré et la mission 4 a été réalisée à 41%.

Le choix de ce mode de réalisation en régie correspondait à un contexte institutionnel et organisationnel qui a aujourd'hui évolué, ce qui a amené la CPA à concéder cette opération.

C'est pourquoi, le marché conclu avec le groupement MBC/M.Petit/Adret, doit faire l'objet d'un avenant afin de transférer le marché en cours à la SPLA.

VU l'exposé des motifs,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2006-A296 du 20 octobre 2006 créant la ZAC et approuvant le bilan de la concertation;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2008-A077 du 26 juin 2008 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ;

VU la délibération n°2008-B030 du Bureau du 1^{er} février 2008 autorisant la signature du marché n°07M0112 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au groupement MBC/M.Petit/Adret.

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au marché n°07M0112 transférant l'exécution de celui-ci à la SPLA « Pays d'Aix Territoire »

- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché n°07M0112 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement sous la condition suspensive et préalable que la délibération concédant l'aménagement de la ZAC d'extension du plateau de Bertoire à Lambesc à la SPLA « Pays d'Aix Territoire » soit adoptée et rendue exécutoire au terme des formalités réglementaires prescrites par l'article L 2131-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales

**Mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'aménagement d'une
ZAC à Lambesc**

AVENANT N°1 au MARCHE n°07M0112

du 4 MARS 2008

Société MBC

AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°3B/08/M0035

ENTRE :

- La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence, représentée par son Président en exercice Madame Maryse JOISSAINS MASINI, et par délégation par Monsieur Roger PELLENC, Vice-Président délégué au Développement Economique et aux Zones d'Activités, agissant en cette qualité et en vertu de l'arrêté du Président de la CPA n°2009-112 en date du 7 août 2009,

d'une part,

ET

- La Société MBC, domiciliée Villa Faber La Duranne - Rue Jules Isaac Newton - 13 290 Les Milles, inscrite sous le RCS n° 2003 B 634 et immatriculée à l'INSEE sous le n° SIRET 448 310 987, code APE 742 C, représentée par Madame Marie Bénédicte CHUFFART, Gérante de la Société,

ET

- La Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » au capital de 500.000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés, dont le siège est sis, 2 rue Lapierre, 13100 AIX EN PROVENCE, représentée par son Président, Monsieur Gérard BRAMOULLE.

d'autre part

EXPOSE DES MOTIFS

La ZAC d'extension du plateau de Bertoire a été déclarée d'intérêt communautaire en décembre 2005. La Communauté du Pays d'Aix a démarré la réalisation de la ZAC en régie. Suite à un appel d'offre ouvert européen, la Société MBC a été retenue pour réaliser une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans pour l'aménagement de la ZAC de l'extension du plateau de Bertoire à Lambesc.

L'opération d'aménagement doit être aujourd'hui concédée à un aménageur, la Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires. Aussi, la Communauté du Pays d'Aix souhaite transférer ce contrat en cours d'exécution à la SPLA Pays d'Aix Territoires. Un ordre de service de suspension a été adressé au prestataire.

Cette nouvelle situation nécessite une régularisation par avenant.

Les parties ont convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a donc pour objet de transférer le marché public en cours d'exécution, conclu avec le groupement MBC/Marc Petit/ADRET, de la Communauté du Pays d'Aix à la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires », laquelle se trouve substituée dans les droits et obligations de la Communauté du Pays d'Aix.

ARTICLE 2 – Etendue des prestations transférées

La prestation se décompose en 4 phases opérationnelles :

- Mission 1 : Consultation et choix du maître d'œuvre
- Mission 2 : Suivi de la maîtrise d'œuvre en phase conception
- Mission 3 : Suivi de la maîtrise d'œuvre en phase réalisation et réception de projet (y compris la fin de la mission ACT relative à la passation des marchés de travaux)
- Mission 4 : Commercialisation de 30 lots

A ce jour, les missions 1 et 2 sont réalisées et payées en totalité.

La mission 3 n'a pas démarré.

La mission 4 a fait l'objet d'un OS de démarrage en date du 15 janvier 2009 et d'un OS de suspension en date du 22 novembre 2010. 41 % de cette mission ont été réalisés et réglés. Il s'agit d'une étude de marché, une aide à la consultation d'entreprises, la réalisation du cahier des charges de cession des terrains et le démarrage de l'aide à la commercialisation. Il reste donc 75% de la prestation liée à la commercialisation de chaque lot à réaliser ainsi que la phase 3.

Il reste à payer sur ce marché, toutes missions confondues, 102.500 € HT (hors révision des prix).

ARTICLE 3 – Engagement de la société MBC

La SPLA Pays d'Aix Territoires étant substituée à la Communauté du Pays d'Aix pour la poursuite de l'exécution du marché précité, le groupement MBC/Marc Petit/ADRET renonce de ce fait à toute prétention, notamment financière, concernant les prestations déjà exécutées et réglées dans le cadre du marché.

Elle s'engage à exécuter les missions restantes dans les dispositions prévues selon les clauses du marché.

ARTICLE 4 – Engagement de la SPLA « Pays d'Aix Territoires »

La SPLA est désignée maître d'ouvrage de l'opération par le biais d'un traité de concession d'aménagement et devient par le présent avenant partie au marché, dont elle s'engage à assurer le suivi et le paiement dans les conditions prévues au contrat pour les missions restant à exécuter.

ARTICLE 5 – Modification de l'article 9 du CCAP

Il convient de noter que l'article 9 du CCAP (modalités de paiement) est de par l'avenant n°1 modifié. Les demandes de paiement seront en effet à adresser à la SPLA.

Le présent avenant prendra effet à la date de sa notification.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la société MBC

**Pour le président de la
SPLA « Pays d'Aix
Territoires »**

**Pour le Président de la
CPA et par délégation,**

**Marie Bénédicte
CHUFFART**

Gérard Bramoullé

Roger PELLENC

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant -
- Avenant n 1 relatif au marché n 07M0112 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
pour la ZAC d'extension de la zone d'activités du Plateau de Bertoire à Lambesc -
Transfert du marché à la SPLA Pays d'Aix Territoires

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Meyse JOISSAINS MASINI

